LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2018**

Etaient présents : Mrs VALANCE J, COURTOIS J.C, DESCHAMPS S, MAUCHAMP.P, Mmes MICHEL F, JOUSSE A, AUBERT.C, LALEVEE L.

Excusés : L.WAECHTER (procuration à F.MICHEL), S.GERARD (procuration à A.JOUSSE).

Absents : D.DEMANGE, C.PHILIPPE, J.DEMANGEON, S.DIEUDONNE.

Secrétaire de séance : C.AUBERT.

**Compte Administratif 2017 Commune.**

Le Compte Administratif 2017 présenté par le maire a été voté à l’unanimité.

Dépenses de fonctionnement : 358 169,00 €

Recettes de fonctionnement : 473 625,44 €

Excédent de fonctionnement reporté : 377 775,72 €

Résultat de clôture : 493 232,16 €

Dépenses d’investissement : 146 605,49 €

Recettes d’investissement : 47 566,38 €

Déficit d’investissement reporté : 39 166,69 €

Résultat de clôture : - 138 205,80 €

Restes à réaliser en dépenses : 357 500,00 €

Restes à réaliser en recettes : 285 000,00 €

Déficit des restes à réaliser : 72 500 €

Besoin de financement : 138 205,80 + 72 500 = 210 705,80 €

**Affectation des résultats** :

Au 31/12/2017 : Excédent 493 232,16 €

Affectation complémentaire réserve (1068) : 210 705,80 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 282 526,36 €

Déficit d’investissement reporté (001) : 138 205,80 €

**Compte Administratif 2017 Forêt.**

Le Compte Administratif 2017 présenté par le maire a été voté à l’unanimité.

Dépenses de fonctionnement : 90 633,44 €

Recettes de fonctionnement : 78 886,71 €

Excédent de fonctionnement reporté : 57 079,20 €

Résultat de clôture : 45 332,47 €

Dépenses d’investissement : 12 995,10 €

Recettes d’investissement : 0 €

Excédent d’investissement reporté : 19 982,81 €

Résultat de clôture : 6 987,71 €

**Affectation des résultats** :

Au 31/12/2017 : Excédent 45 332,47 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 45 332,47 €

Excédent d’investissement reporté (001) : 6 987,71 €

**Compte Administratif 2017 Assainissement.**

Le Compte Administratif 2017 présenté par le maire a été voté à l’unanimité.

Dépenses de fonctionnement : 1 710,10 €

Recettes de fonctionnement : 5 041,97 €

Excédent de fonctionnement reporté : 6 282,32 €

Résultat de clôture : 9 614,19 €

Dépenses d’investissement : 0 €

Recettes d’investissement : 78 €

Excédent d’investissement reporté : 397,68 €

Résultat de clôture : 475,68 €

**Affectation des résultats :**

Au 31/12/2017 : Excédent 9 614,19 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 9 614,19 €

Excédent d’investissement reporté (001) : 475,68 €

Compte Comptes **de gestion 2017 Forêt-Assainissement-Commune.**

Les comptes de gestion de la Forêt, Assainissement et Commune pour l’année 2017 ont été approuvés à l’unanimité.

**Fixation des taux de fiscalité locales 2018.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de reconduire les taux de 2017 et fixe pour l’exercice 2018, les taux d’imposition locaux comme suit :

Taxe d’Habitation : 19,21 %

Taxe Foncière Bâti : 8,61 %

Taxe Foncière Non Bâti : 20,20 %

**Budget Commune 2018.**

Le Budget Primitif 2018 a été approuvé à l’unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 699 998,36 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 573 705,80 €

**Budget Forêt 2018.**

Le Budget Primitif 2018 a été approuvé à l’unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 110 532,47 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 12 214,00 €

**Budget assainissement « Les Anémones » 2018.**

Le Budget Primitif 2018 a été approuvé à l’unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 13 614,19 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 553,68 €

**Subvention 2018 aux Associations.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote les subventions 2018 aux Associations suivantes :

Bibliothèque de Biffontaine : « Au cœur des livres » : 300 €

A.D.M.R. Corcieux : 150 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Corcieux : 100 €

Club « Les Bruyères » : 150 €

Association Bruyères Athlétisme : 40 €

Athlétisme Club Corcieux : 30 €

Souvenir Français : 50 €

ASEMC : 100 €

Club Vosgien : 50 €

Association Qui Ose Gagne : 30 €

ADAVIE : 50 €

Judo Club Bruyères : 40 €

Espérance de Bruyères : 65 €

Pour les clubs sportifs, la participation est de 5 €/personne avec un minimum de 30 €.

Les crédits sont portés au Budget 2018, article 6574.

**Subvention au C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote un crédit de 5 000 € au C.C.A.S. de la Chapelle-devant-Bruyères pour l’année 2018.

Les crédits sont portés au Budget 2018, article 657362.

**Subvention au Budget Annexe « les Anémones ».**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote un crédit de 2 000 € au Budget Annexe  Les Anémones pour l’année 2018.

Les crédits sont portés au Budget 2018, article 657364.

**Contribution Syndicale 2018- SMIC.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote la participation syndicale budgétaire 2018 pour le Syndicat Mixte pour l’Informatisation des Vosges, soit la somme de 355 €.

Les crédits sont portés au Budget 2018, article 65541.

**Demandes d’adhésions au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale (SMIC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges de la Commune d’Etival-Clairefontaine (canton de Raon-l’Etape), le Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères, ainsi que le Syndicat d’Assainissement Non Collectif (SDANC).

**Contribution Syndicale 2018- Syndicat du RPI.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote la contribution Syndicale 2018 pour le Syndicat

De Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal, soit la somme de 80 000 €.

Les crédits sont portés au Budget 2018, article 65541.

**Contribution Syndicale 2018- Biens Indivis Saint-Jacques.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote la contribution Syndicale 2018 pour les Biens Indivis de Saint-Jacques, soit la somme de 5 000 €.

Les crédits sont portés au Budget 2018, article 65541.

**Demande de retrait au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif (SDANC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le retrait de la commune de Sandaucourt au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif.

**Demande d’adhésion au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif (SDANC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au SDANC des communes de Bois de Champ et Savigny.

**Aide centres aérés.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe comme suit la participation financière pour tous les enfants de la commune qui fréquentent les centres aérés pour l’année 2018 : 3 € par jour et par enfant, à raison de 10 jours par an, pour toutes les familles (imposables ou non).

**Non délégation de la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges (S.D.E.V.) pour les années 2019, 2020,2021 et 2022.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges (S.D.E.V.), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

* **La délégation au Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges de la compétence optionnelle « éclairage public », pour les années 2019, 2020,2021 et 2022.**

Vu les statuts du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n°199/2018 du 8 mars 2018,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d’éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* NE DELEGUE PAS la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020,2021 et 2022,
* CONSERVE la maîtrise d’ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d’éclairage public.

**Modalités de réalisation des contrôles techniques des Bornes Incendie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu’à compter du 1er Mars 2018, un arrêté communal de DECI (Défense Extérieure Contre l’Incendie) devra être pris.

Dans cet arrêté, il faut choisir la modalité de réalisation des contrôles techniques à savoir : soit en régie, soit par un prestataire extérieur.

Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

* Décide que la réalisation des contrôles techniques se fera par un prestataire extérieur.
* Confie ces contrôles à l’entreprise Hydr’eau Services.

**Programme de travaux 2018 en forêt communale.**

Le Conseil Municipal décide de prendre l’O.N.F. en ATDO (Aide Technique au Donneur d’Ordre), pour réaliser les travaux suivants :

**Travaux Sylvicoles :**

* Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelles 31et 32.
* Création de renvois d’eau.
* Elargissement d’une piste parcelles18 et 19.

Montant estimé : 12 214 € H.T.

**Travaux de maintenance**

* Entretien du parcellaire : mise en peinture parcelles 33-34-35
* Montant estimé : 2 105 € H.T.

**Nouvelles soumissions : application du régime forestier.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision, en accord avec l’O.N.F., de

soumettre les parcelles suivantes au régime forestier :

* Parcelle 383- A Fin Blanc-Colimont pour une surface de 40 ares.
* Parcelle 384- A Fin Blanc-Colimont pour une surface de 22 ares.
* Parcelle 385- A Fin Blanc-Colimont pour une surface de 18 ares.
* Parcelle 389- A Fin Blanc-Colimont pour une surface de 17 ares.
* Parcelle 421- A fin Blanc-Colimont pour une surface de 21 ares.

**Travaux d’élargissement d’une piste.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à une information de l’O.N.F., il a été constaté la nécessité d’engager des travaux sur la partie basse des parcelles 18 et 19 à Colimont.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, demande à l’O.N.F.de marteler une emprise de piste de ces parcelles.

Après exploitation des bois, l’élargissement de la piste se fera par une entreprise de travaux publics.

**Extension du réseau d’eau potable au Champ du Culet : Plus-value.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux travaux d’extension du réseau d’eau potable au Champ du Culet par l’entreprise Hydr’eau Services, une plus-value d’un montant de 1 125,00 € H.T. pour terrain rocheux est demandée.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte la plus-value demandée.

La facture s’élève à 16 645,00 € H.T.- 19 974,00 € T.T.C.

**INFORMATIONS**

L’Association OSCAR RACING organise la 8ème randonnée historique pour véhicules d’époque.

Les véhicules traverseront la commune le samedi 23 juin prochain entre 15h40 et 18h45, venant des Arrentès de Corcieux D31, puis VO vers le Pré Vinel, puis VO vers Yvoux, puis D60, puis VO vers Biffontaine.

Rallye Vosges Grand Est : Il sera de passage dans notre commune le dimanche 10 juin 2018.

Les routes seront fermées à la circulation de 7h00 à 18h15.

Date des reconnaissances : 1ère session : Samedi 2 juin de 8h00 à 21h00 et dimanche 3 juin de 8h00 à 17h00.

2ème session : Jeudi 7 juin de 8h00 à 21h00 et vendredi 8 juin de 8h00 à 17h00.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet officiel : www.rallyevosgesgrandest.com.

============================================================================================

Vu pour être affiché le 13 avril 2018, conformément aux prescriptions de l’article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 13 avril 2018 Le Maire,

============================================================================================